



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

**A R R E T E**

Portant réglementation  
du stationnement

**N°182 – Services Techniques/2026**

Le Maire de la Ville d'Autun,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 ;

**Vu** les dispositions du Code de la Route ;

**Vu** l'arrêté 182/2026 du 03 Avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET,

**Vu** la demande présentée par l'entreprise ENEDIS en vue d'effectuer des travaux d'installation d'un groupe électrogène rue Guérin à Autun,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles afin d'assurer le bon déroulement de travaux d'installation d'un groupe électrogène rue Guérin à Autun,

**A R R E T E**

**Article 1 :** Le mercredi 22 avril 2026 de 14h00 à 16h00, le stationnement est interdit sur 2 place, rue Guérin au droit du n°10.

Les véhicules de la société ENEDIS sont autorisés à stationner dans l'emprise des travaux

**Article 2 :** Le mercredi 22 avril 2026 de 14h00 à 16h00, la circulation est interdite rue Guérin, par intermittence et en fonction de l'avancement des travaux.

**Article 3 :** Une déviation sera mise en place par les rues adjacentes.

**Article 4 :** La signalisation est fournie et mise en place par le demandeur sous le contrôle des Services Techniques de la ville d'Autun.

**Article 5 :** Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur. En outre, les véhicules en stationnement gênant pourront être déplacés par **AUTUN Parc Auto** situé 11 rue NICEPHORE NIEPCE - AUTUN, sur réquisition de M. le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun ou de la Police Municipale, selon le cahier des charges en vigueur. Les automobiles seront en dépôt sur le parking de la fourrière agréée, aux frais du propriétaire du véhicule.

**Article 6 :** Monsieur la Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'incendie et de Secours d'Autun, la Direction des Services Techniques de la ville d'Autun, ENEDIS et les agents placés sous leurs ordres, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le : - 9 AVR. 2026

Autun, le 07 avril 2026

Le Maire,  
Pour le Maire,  
Adjointe déléguée,  
Cathy NICOLAO-VERDENET